

soit 71 millions de moins que le plafond autorisé. Le montant avancé chaque année allait en diminuant. En 1968, les banques ont avancé 23.9 millions de dollars, contre 35.2 millions en 1967. A ce rythme, il faudrait à peu près trois ans avant qu'il soit nécessaire de relever le plafond. Le ministre se rend-il compte que la hausse du plafond longtemps avant qu'il soit atteint ressemble à un artifice?

Même ces chiffres sont trompeurs. L'engagement du gouvernement fédéral à l'égard des prêts pour réfection de maisons se limite à 5 p. 100 du total des prêts consentis par chacune des banques. Autrement dit, la participation maximum du gouvernement fédéral au cours des 13 années écoulées depuis 1955 pouvait atteindre 21 millions de dollars ou 1.6 million par an. Ces chiffres représentent l'engagement du gouvernement mais non, bien entendu, ses déboursés réels.

D'après les chiffres de la SCHL, au cours de ces 13 années, le gouvernement fédéral a versé 2.9 millions en frais légaux et en réclamations en vertu du programme d'emprunts pour réfection de maisons, et de ce montant il a recouvré quelque \$600,000. Ainsi, la dépense totale pour l'ensemble du Canada en prêts pour réfection de maisons a coûté au gouvernement fédéral 2.3 millions de dollars, ou \$177,000 par année, de sorte que les grands discours sur le relèvement du plafond, de 550 millions à 600 millions de dollars, signifient très peu quand on sait que le gouvernement ne verse au fait que \$170,000 par année pour tout le Canada.

Le régime des prêts pour réfection de maisons s'est révélé impuissant à réaliser des objectifs louables. Qui a bénéficié de ces prêts partiellement subventionnés ou du moins appuyés par le gouvernement? Il est assez évident que ce sont ceux qui en avaient le moins besoin, des gens dont le revenu et le crédit étaient assez bons pour leur permettre sans cela d'emprunter de l'argent des banques. Le petit propriétaire, le pensionné, la veuve qui n'a pour toute caution que sa maison, n'auraient pas obtenu de prêts aux termes de ce programme, et avec des taux d'intérêt déraisonnables comme 9½ p. 100, ou quelque chiffre que ce soit, ils n'auraient peut-être pas été empressés d'accepter des prêts de réfection à des taux semblables. En d'autres mots, le programme de prêts pour réfection de maisons n'a été d'aucune aide aux gens qui, à mon avis, ont le plus besoin d'assistance pour l'entretien de leurs maisons.

Le principe du programme lui-même doit être repensé. A ceux qui ont vraiment besoin d'argent pour des rénovations, les gagne-

petit, les prêts gouvernementaux pourraient être consentis à des taux d'intérêt modiques ou nominaux, et assortis de généreuses conditions de remboursement quand la propriété est cédée, vendue ou transmise par décès. On devrait examiner la structure de l'impôt sur le revenu pour voir si l'on pourrait exempter de l'impôt les paiements dûment affectés à l'amélioration domiciliaire.

Le ministre a bien souligné qu'il accueillerait toute proposition des députés. Je lui recommanderais de faire immédiatement entreprendre une étude pour découvrir ce qu'on peut faire en matière de prêts et d'exemptions fiscales en vue d'aider les propriétaires à moderniser et à bien entretenir leurs logements. Une telle politique enlèverait un immense fardeau à ceux qui s'efforcent d'entretenir leurs maisons malgré les impôts de plus en plus lourds et le coût des réparations. Cela contribuerait beaucoup à régler la crise du logement pour des centaines de milliers de Canadiens. On pourrait le faire sans trop de débours, de concert avec les provinces, les municipalités et les intéressés eux-mêmes. J'espère que le ministre examinera de près cet aspect de ses fonctions.

• (4.40 p.m.)

M. Philip G. Givens (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme c'est la première fois que je prends la parole en cette enceinte, j'espère que les députés m'écouteront avec patience et indulgence. Tout d'abord, je tiens à féliciter le ministre d'État (M. Andras) chargé de l'habitation qui, à mon sens, a présenté son bill la semaine dernière de façon pertinente et convaincante. On s'est beaucoup demandé si, ministre sans portefeuille, il peut vraiment se dire ministre. Si je ne me trompe, certains de ses amis Indiens disaient de lui que c'était un ministre sans valise. Quoi qu'il en soit, l'habitation est son affaire, qu'on l'appelle portefeuille ou valise. Il y en a de ce côté-ci de la Chambre qui voudraient le voir mettre l'affaire dans le sac, mais sans doute y en a-t-il quelques-uns de l'autre côté qui voudraient le mettre, lui, dans leur poche.

Il y a longtemps que je veux parler du logement, en fait, depuis septembre dernier, à mon arrivée ici. Mais, pour des raisons que vous connaissez cela m'a été impossible. Aussi ai-je dû me contenter d'apprécier le cours si passionnant et instructif qui m'a été dispensé sur le blé humide, le maïs, le poisson, les jeunes phoques et le Newfie Bullet. Je sais que ces choses sont très importantes, sinon la Chambre ne leur aurait pas consacré tout ce temps. Toutefois, le fait que près de 80 p. 100